

LE MENTORAT, COMMENT ÇA MARCHE ?

1



Le rôle du mentor est de soutenir les enfants dans leurs apprentissages, favoriser leur autonomie, leur curiosité et l'utilisation des outils numériques, grâce à des supports ludiques et variés.

2



Le mentor accompagne, en groupe ou de façon individuelle, un ou plusieurs enfants, de façon hebdomadaire ou mensuelle. L'accompagnement est réalisé sur le lieu d'hébergement de l'enfant ou dans une structure partenaire à proximité.

3



Le carnet de bord du mentor et de l'enfant mentoré se construit autour des apprentissages scolaires, de découvertes culturelles, du développement des compétences psychosociales (savoirs, savoir-faire et savoir-être) et dans la construction d'un parcours d'orientation choisie.

4



Le mentor accompagne l'enfant à la découverte des acteurs et métiers du territoire, pour lui permettre de repérer les différentes professions qui s'offrent à lui et construire son propre projet d'avenir.

QUI SONT LES MENTORS ?

- Les mentors sont majoritairement des étudiants formés au mentorat par des organismes partenaires du Département des Yvelines.
- Ils sont bénévoles ou salariés, en fonction de leurs activités.



Yvelines
Le Département



yvelines.fr



MENTOR & MOI, un engagement pour l'égalité des chances!

Être mentor, c'est soutenir un enfant dans ses apprentissages, l'ouvrir à de nouvelles connaissances et l'accompagner vers une orientation choisie.



LE MENTORAT, C'EST QUOI ?

Depuis septembre 2021, le Département des Yvelines concrétise son engagement en faveur de l'égalité des chances et soutient le programme de mentorat « Mentor & Moi » pour offrir à tous les jeunes yvelinois et notamment les enfants accueillis par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), les moyens de réussir leur parcours vers l'autonomie.

En offrant aux étudiants un emploi porteur de sens qui leur permet de développer de nouvelles compétences, le programme « Mentor & Moi » permet de lutter contre la précarité étudiante et favorise leur insertion professionnelle prochaine.

UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ

Le programme propose aux jeunes, de 5 à 18 ans, protégés par l'Aide Sociale à l'Enfance et ceux résidant en Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV), de bénéficier d'un accompagnement adapté à leurs besoins, dispensé par un mentor.

Les promesses du programme « Mentor & Moi »



Éveiller l'envie d'apprendre



Améliorer l'acquisition d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture



Offrir la garantie d'une orientation choisie



Permettre aux plus vulnérables de s'épanouir dans leurs apprentissages

Pour soutenir les mentors, le programme « **Mentor & Moi** » ouvre des postes d'ambassadeurs spécialisés sur l'orientation ou sur la dimension socio-culturelle.

Leur mission ? Développer un réseau de partenaires territoriaux, en fonction de leur spécialisation, en vue d'accompagner l'organisation d'activités adaptées aux besoins des enfants.

